



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

---

## **DELIBERATION N° 186/2021/CACL**

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021 A 09H00  
À LA SALLE DE DÉLIBÉRATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

---

### **PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N° 5 A LA CONVENTION DE DSP DE TRANSPORT POUR L'EXPLOITATION DE LA LIGNE N° 7**

Nombre de Conseillers en exercice : 49  
Nombre de Conseillers Présents : 29  
Nombre de Procuration : 05  
Date de convocation : mercredi 08 décembre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 34  
Vote :  
Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Gilles ADELSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président - Monique AZER (visio) - Serge BAFAU, Conseiller - Julner BELIZAIRE - Ruth BIDIU-CEPRIKA (Visio) - Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR - Louis-Mike CALUMEY - Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG - Claire CHINON - Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD (visio) - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE - Elaine JEAN - Farah KHAN, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Patrick LECANTE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL - Roland LOE-MIE, 1<sup>er</sup> Membre du Bureau - Hélène PAUL - Claude PLENET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Anne-Michèle ROBINSON, 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Hélène SERVIUS - Rolande SILEBER - Eliodore TORVIC - Patricia VICTOR

**ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES** : Dominique BERTON → **Procuration** à Patricia VICTOR - Albanie CIPPE, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON - Thierry ELIBOX, 8<sup>ème</sup> Vice-Président → **Procuration** à Yolande MILZINCK-CINCINAT - Phong LY, 5<sup>ème</sup> Vice-Président → **Procuration** à Patrick LECANTE - Seedna DELAR → **Procuration** à Daniel CASTOR

**ÉTAIENT ABSENTS** : Jean-Victor CASTOR - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Serge FELIX - Teed GASPARD - Nestor GOVINDIN - Chester LEONCE - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Magali ROBO-CASSILDE, 2<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Corinne SIGER - Serge SMOCK, Président - Sandra TOCHIMARA

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Rolande SILEBER

\*\*\*\*\*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Vu** la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

**Vu** la délibération N° 104/2015/CACL en date du 17 septembre 2015 approuvant le choix de la société 3G2M en tant que délégataire pour l'exploitation de la ligne urbaine n° 7 Matoury-Cayenne ;

**Vu** la délibération N° 140/2016/CACL en date du 15 décembre 2016 approuvant la cession de la DSP pour l'exploitation de la ligne n° 7 de la société 3G2M à la société Monbus.gf (avenant n° 1) ;

**Vu** la délibération N° 66/2017/CACL en date du 22 juin 2017 approuvant l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la ligne n° 7 confiée à la société Monbus.gf qui consiste en la desserte de l'école Saint-Michel et la suppression de la desserte du PROGT, et ce, sans impact kilométrique ;

**Vu** la délibération N° 66/2019/CACL en date du 18 avril 2019 approuvant l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la ligne n° 7 confiée à la société Monbus.gf qui consiste en l'augmentation de l'offre en particulier aux heures de pointes, l'amélioration de la qualité de service, l'augmentation des fréquences, et ce, sans impact financier ;

**Vu** la délibération N° 59/2021/CACL en date du 9 avril 2021 approuvant l'avenant n° 4 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la ligne n° 7 confiée à la société Monbus.gf portant sur la prolongation du terme du contrat au 31 décembre 2021 ;

**Considérant** que la Commission de délégation de service public de la CACL, consultée sur cet avenant n° 5 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la ligne n° 7 qui induit une augmentation du montant de la DSP de plus de 5%, réunie lors de sa séance du lundi 13 décembre 2021 a émis un avis favorable sur la passation de l'avenant n°5

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Mobilité réunie en séance le jeudi 9 décembre 2021 ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Finances réunie en séance le lundi 13 décembre 2021 ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau réuni en séance le 15 décembre 2021 ;

**Entendu** le **Rapport N° 186/2021/CACL** relatif à l'approbation de l'avenant n° 5 à la convention de DSP de transport pour l'exploitation de la ligne 7.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** au Président de son **Rapport N° 186/2021/CACL** relatif à l'approbation de l'avenant n° 5 à la convention de DSP de transport pour l'exploitation de la ligne 7.

**PREND ACTE de l'avis favorable** de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) de la CACL réunie en séance le lundi 13 décembre 2021 relatif à l'avenant n° 5 à la convention de DSP de transport pour l'exploitation de la ligne 7.

**APPROUVE** l'avenant n° 5 prolongeant la convention de délégation de service publique jusqu'au 31 juillet 2022, avenant entraînant une majoration du montant global de la délégation de service publique de 11 % et une majoration totale du montant initial de 20 %.

**AUTORISE** le Président à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.*

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le vendredi 17 décembre 2021

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**Serge SMOCK**